

Fiche de données de sécurité - Concentré de graphite R1

Date de publication : 18 juillet 2024

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs du produit Nom du produit : Concentré de graphite, 97 % de carbone naturel

Numéro de produit : Volt Carbon G0001

Marque : Volt Carbon Technologies

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produits chimiques de laboratoire, Synthèse de substances

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : VOLT CARBON TECHNOLOGIES INC.

70 Country Hills Landing, NW, Suite 117, Calgary, AB, T3K 2K2, Canada

www.voltcarbontech.com

1.4 Téléphone d'urgence : 647 546-7049

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage du SGH, y compris les conseils de prudence

Le graphite n'est ni dangereux ni toxique. Toutefois, il peut contenir des traces de silice.

Pictogramme de danger :



Mot d'avertissement :

Avertissement

Mentions de danger :

H350 Peut provoquer le cancer.

H372 Provoque des dommages aux organes à la suite d'exposition prolongée ou répétée par inhalation.

Mises en garde :

La prévention :

P260 Ne pas respirer les poussières.

P264 Laver soigneusement la peau après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage.

Réponse :

P308 + P313 En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir un avis médical/une attention particulière.

Stockage : P405 Stocker sous clé.

Élimination : P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 Dangers non classés ailleurs (DNCA) ou non couverts par le SGH

Aucun Inconnu

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substances

Graphite lamellaire (carbone, variété C)

CAS # 7782-42-5, EC #231-955-3

Poids moléculaire : 12.01 g/mol

Silice (SiO₂)

N° CAS 14808-60-7, N° EC 238-878-4

Poids moléculaire : 60,08 g/mol

Minéral d'origine naturel (cendres inertes)

N° CAS 999999-99-4

Poids moléculaire : Non défini pour le mélange

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

4.1.1 Inhalation	En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène.
4.1.2 Contact avec la peau	Laver avec du savon et beaucoup d'eau.
4.1.3 Contact avec les yeux	Rincer les yeux avec de l'eau par précaution.
4.1.4 Ingestion	Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou dans la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Si les symptômes se développent et persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool ou un extincteur à poudre.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

À des températures supérieures à 1500 °C, le graphite réagit avec les substances contenant de l'oxygène, y compris le dioxyde de carbone. En cas d'incendie intense, utilisez du sable pour recouvrir et isoler le graphite.

5.3 Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre les incendies si nécessaire.

5.4 Informations complémentaires

- Pas de données disponibles

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Éviter la formation de poussières.
- Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou le gaz.
- Pour la protection personnelle, voir la section 8.

6.2 Précautions environnementales

- Aucune précaution environnementale particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Balayer et pelleter.
- Conserver dans des récipients appropriés et fermés en vue de leur élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

- Pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûr

- Conseils sur la protection contre les incendies et les explosions
- Prévoir une ventilation par aspiration appropriée aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène
- Pratique générale de l'hygiène industrielle.
- Pour les précautions à prendre, voir la section 2.2.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

- Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans un endroit sec.
- Classe de stockage (TRGS 510) : 11 : Solides combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

- Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Ingrédients avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail

Composants	N° CAS	Valeur	Base des paramètres de contrôle
Graphite	7782-42-5	TWA 2 mg/m ³	Canada. LEMT de la Colombie-Britannique
Graphite	7782-42-5	VEMP 5 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, annexe 1, partie 1 : Valeurs d'exposition admissibles pour les substances en suspension dans l'air
Graphite	7782-42-5	VEMP10 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, annexe 1, partie 1 : Valeurs d'exposition admissibles pour les contaminants en suspension dans l'air
Graphite	7782-42-5	VEMP 2 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, annexe 1, partie 1 : Valeurs d'exposition admissibles pour les contaminants en suspension dans l'air

Graphite	7782-42-5	TWA 2 mg/m ³	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (tableau 2 : LEMT)
Graphite	7782-42-5	TWA 2 mg/m ³	États-Unis. Valeurs limites de seuil de l'ACGIH (TLV)
Silice	14808-60-7	VEMP 6 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, annexe 1, partie : Valeurs d'exposition admissibles pour les substances en suspension dans l'air
Silice	14808-60-7	TWA 1,5 mg/m ³	Canada. LEMT de la Colombie-Britannique
Silice	14808-60-7	TWA 0,025 mg/m ³	Canada. Alberta, code de la santé et de la sécurité au travail (tableau 2 : LEMT)

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Pratiques générales d'hygiène industrielle.
- Équipements de protection individuelle
- Protection des yeux/du visage : Utiliser un équipement de protection des yeux testé et approuvé par les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou EN 166 (EU).
- Protection de la peau : Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure des gants) afin d'éviter tout contact cutané avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.
- Protection du corps : Choisir la protection du corps en fonction de son type, de la concentration et de la quantité de substances dangereuses, et du lieu de travail spécifique. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Protection respiratoire : La protection respiratoire n'est pas nécessaire. Lorsqu'une protection contre les niveaux de poussières nuisibles est souhaitée, utiliser des masques anti-poussière de type N95 (US) ou de type P1 (EN 143). Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou CEN (EU).
- Contrôle de l'exposition environnementale : Aucune précaution environnementale particulière n'est requise.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- Aspect : Poudre solide gris foncé à noire
- Odeur : Non applicable
- pH : Pas de données disponibles
- Point de fusion/point de congélation : Point de fusion : 3 652 °C (6 606 °F)
- Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Pas de données disponibles
- Point d'éclair : Pas de données disponibles

- Taux d'évaporation : Pas de données disponibles
 - Inflammabilité (solide, gaz) : Pas de données disponibles
 - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Pas de données disponibles
 - Pression de vapeur : Pas de données disponibles
 - Densité de vapeur : 1,8 (Air =1)
 - Solubilité dans l'eau : Non miscible
 - Coefficient de partage : n-octanol/eau : Pas de données disponibles
 - Température d'auto-inflammation : > 500 °C
 - Température de décomposition : Pas de données disponibles
 - Viscosité : Pas de données disponibles
 - Propriétés explosives : Pas de données disponibles
 - Propriétés oxydantes : Pas de données disponibles
-

9.2 Autres informations relatives à la sécurité

- Pas de données disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Pas de données disponibles

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Non réactif dans les conditions ambiantes.

10.4 Conditions à éviter

- Éviter l'accumulation de poussière

10.5 Matériaux incompatibles

- Pas de données disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

- En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë

- DL50 Oral - Rat – femelle : > 2 000 mg/kg (Ligne directrice du test OCDE 423)

- CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle – 4 h : 2 000 mg/m³ (Ligne directrice du test OCDE 403)

- Cutané : Pas de données disponibles

- Corrosion/irritation cutanée - Peau – Lapin : Résultat: Pas d'irritation de la peau (Ligne directrice du test OCDE 404)

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Yeux – Lapin : Résultat : Pas d'irritation des yeux (Ligne directrice du test OCDE 405)
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée – Souris : N'a pas provoqué de sensibilisation chez les animaux de laboratoire. (Ligne directrice du test OCDE 429)
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas de données disponibles
- Test d'Ames *S. typhimurium* : Résultat : négatif
- Cancérogénicité : CIRC : Aucun ingrédient de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1% n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par le CIRC. ACGIH : Aucun ingrédient de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène ou cancérogène potentiel par l'ACGIH.
- Toxicité pour la reproduction : Pas de données disponibles
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Pas de données disponibles
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Pas de données disponibles
- Risque d'aspiration : Pas de données disponibles
- Toxicité par doses répétées - Rat - mâle - Alimentation - DSENO (dose sans effet nocif observé) - 813 mg/kg RTECS : MD9659600

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Test semi-statique de toxicité pour les poissons CL50 - *Danio rerio* (poisson zèbre) : > 100 mg/l - 96 h (Ligne directrice du test OCDE 203)
- Test statique de toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques CE50 - *Daphnia magna* (puce d'eau) : > 100 mg/l – 48 h (Ligne directrice des tests OCDE 202)
- Test statique de toxicité pour les algues CE50 - *Pseudokirchneriella subcapitata* : > 100 mg/l - 72 h (Ligne directrice du test OCDE 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

- Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- Évaluation PBT/vPvB : non disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise/n'a pas été effectuée.

12.6 Autres effets indésirables

- Pas de données disponibles

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Proposer des solutions pour les excédents et les produits non recyclables à une entreprise d'élimination agréée.
- Emballage contaminé : Éliminer comme un produit non utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

- TMD : Non réglementé en tant que marchandise dangereuse
- IMDG : Marchandises non dangereuses
- IATA : Pas de marchandises dangereuses
- Informations complémentaires : Non classé comme dangereux au sens de la réglementation des transports.

SECTION 15 : Informations réglementaires

- Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation sur les produits dangereux (RPD) et la FDS contient toutes les informations requises par la HPR.